



CIRCULAIRE N° 1946 - /SEPMBPE/DGD du 09 AOUT 2018

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Habilitation au dédouanement des boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés autorisés à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes, est étendue à la **société Tropicale Transit Internationale, enregistrée au Sydam World sous le numéro 00402Y.**

Les dispositions de la présente sont d'application immédiate et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- SEPMBPE/Cab
- MCIPPME/Cab
- UGECI
- CGECI
- FNISCI
- FENADIS
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française CI
- Chbre Cce & Industrie Européenne CI
- Chbre Cce & Industrie Libanaise CI
- WEBB FONTAINE
- Tropicale Transit Internationale
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires CI
- Toutes Directions Douane

LE DIRECTEUR GENERAL



Col. Maj. DA Pierre A.